

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1266

présenté par  
M. Alfandari

-----

### ARTICLE 6 BIS

À la première phrase de l'alinéa 49, substituer aux mots :

« ce niveau de prise en charge »

les mots :

« le niveau de prise en charge mentionné au I du présent article ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision juridique.